

### Comparis veut empêcher la concurrence de l'OFSP

Le comparateur en ligne comparis.ch a entrepris des démarches juridiques contre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Celui-ci, selon le service de comparaison, l'empêche de poursuivre ses activités commerciales dans le but de lui nuire gravement au service de comparaison.

Selon le comparateur, l'OFSP prévoit de développer son propre calculateur de primes maladie et d'offrir, avec l'argent des contribuables, un service similaire à comparis.ch. Une entreprise privée a été chargée de la programmation du nouveau calculateur.

Comparis n'a rien contre une concurrence loyale, explique-t-il. Mais pour l'OFSP, il s'agit de léser comparis.ch. Ces intentions sont prouvées par des documents internes à l'OFSP que Comparis a pu consulter sur la base de la loi sur la transparence.

Le comparateur se sent atteint dans sa liberté économique, garantie par la Constitution. Il a fait une demande en justice auprès du Département fédéral de l'intérieur (DFI). De plus, une demande envoyée au Préposé fédéral à la protection des données a montré que l'OFSP, contrairement à une société, ne dispose pas d'une base juridique pour l'enregistrement de données personnelles, poursuit Comparis.

Pour le directeur du comparateur, Richard Eisler, les raisons qui pous-

sent l'OFSP à développer son propre calculateur sont claires: «Comparis.ch est un acteur de marché qui dérange. Depuis des années, nous nous attelons à attiser la concurrence parmi les caisses maladie et formulons régulièrement des critiques à l'encontre des évaluations embellies de l'OFSP en matière».

L'OFSP ne prend pas position sur les accusations techniques et juridiques, invoquant la procédure en cours. Contacté par l'ats, il rappelle que son calculateur gratuit existe depuis 2005 et qu'il garantit une information complète et neutre des assurés.

Selon une projection, les assureurs dépensent 16 millions de francs par an pour des sites de comparaison en ligne (...)

Comparis et l'OFSP ne sont pas les seuls à offrir un comparateur de primes. Les organisations et médias de défense des consommateurs mettent régulièrement en ligne un service du genre à l'approche de l'annonce des primes maladie.

*Le Courrier du 20 août 2011*